

République du Sénégal
Un Peuple-Un But-Une Foi

Ministère de l'Élevage
et des Productions Animales



Projet Régional d'Appui
au Pastoralisme au Sahel

PRAPS 2 - SN

Ingénierie sociale des infrastructures du PRAPS 2

TERMES DE REFERENCE

Mai 2022

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel - Phase II au Sénégal (PRAPS-2-SN), dans sa première phase, a participé à une transformation qualitative du secteur de l'élevage à travers notamment la mise en place d'infrastructures et d'équipements, mais aussi de services de base conviviaux qui ont permis à la communauté pastorale d'être mieux outillée pour une résilience de plus en plus accrue face aux mutations et chocs climatiques et aux catastrophes naturelles.

La consolidation et l'élargissement de ces acquis justifient l'initiative d'une seconde phase impulsée par le Gouvernement du Sénégal dans le cadre du Plan Sénégal Émergent et appuyé par la Banque Mondiale. Le PRAPS-2-SN qui ambitionne de mettre à l'échelle un certain nombre d'activités clés de la première phase du PRAPS et d'accroître son champ d'action, s'inscrit entièrement dans le cadrage macroéconomique du Sénégal mettant en exergue la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre du PSE à travers le Plan d'actions prioritaires.

L'objectif de développement du PRAPS-2 est « d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans des zones ciblées de la région du Sahel ».

A l'échelle nationale, le Projet devra bénéficier directement à 650 000 pasteurs et agropasteurs dont au moins 30% de femmes. L'amélioration de la résilience, principal résultat de l'Objectif de Développement du Projet, sera mesurée au moyen des quatre indicateurs résultats suivants :

- ❖ Nombre de petits ruminants vaccinés marqués contre la peste des petits ruminants pour une cible finale cumulée de 36 millions ;
- ❖ Taux de couverture vaccinale (en %) contre la péripneumonie contagieuse bovine devant atteindre 95% en fin de projet ;
- ❖ Superficie des terres où des pratiques de gestion durable des paysages ont été adoptées à la suite du projet pour une cible finale de 240 000 ha ;
- ❖ Accroissement (en %) des revenus des ménages pastoraux générés par l'appui du projet ciblé à 25% en dernière année ;

Le projet est structuré autour des cinq composantes ci-après :

- ☞ Composante 1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires ;
- ☞ Composante 2 : Gestion durable des paysages et amélioration de la gouvernance ;
- ☞ Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail ;
- ☞ Composante 4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes ;
- ☞ Composante 5 : Coordination du projet, renforcement institutionnel et prévention et réponse aux crises.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PRAPS 2-SN a prévu la réalisation d'infrastructures pastorales au niveau de sa composante 2 (15 forages pastoraux avec réseau AEP dont 05 en réhabilitation et 05 mini-forages), et d'infrastructures marchandes à la composante 3 (04 marchés à bétails dont 2 réhabilitations, 08 aires d'abattages, 02 unités de transformation de cuirs et peaux, et la réhabilitation de 02 unités laitières).

La réalisation de ces différentes infrastructures devra prendre en compte les exigences de sauvegardes environnementale et sociale autour des sites choisis pour les abriter. Elle devra également, tout le long du processus, impliquer les populations bénéficiaires pour une meilleure appropriation, ainsi qu'une gestion durable des infrastructures.

C'est dans ce contexte que le PRAPS 2 a adopté la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale (SES) intégrant l'ingénierie sociale (IS) dans le cadre d'une pratique globale en plusieurs étapes profitant de la synergie des deux démarches. Cette pratique qui a fait l'objet d'un guide partagé en atelier régional intègre en plusieurs étapes la consultation, la sensibilisation et les négociations avec les parties prenantes pour arriver à des accords sociaux à différents niveaux.

C'est pour cette raison qu'en plus des prestataires chargés des études techniques d'avant-projet et éventuellement des évaluations environnementales et sociales, il est retenu de recruter des opérateurs d'ingénierie sociale (OIS) pour conduire les activités de sensibilisation, de consultation et de négociation dans le but de faciliter l'obtention des accords sociaux et accompagner leur mise en œuvre.

Ces présents termes de références sont préparés à cet effet. Compte tenu du nombre et de la nature des infrastructures ainsi que leur répartition dans la zone du Projet, deux opérateurs d'ingénierie sociale seront recrutés pour des missions simultanées : un OIS pour les infrastructures marchandes (marchés à bétail, aires d'abattage, unités de transformation lait et cuirs et peaux), et un OIS pour les infrastructures hydrauliques. Les opérations d'ingénierie sociale sur les aménagements pastoraux (Unités pastorales et couloirs de transhumance) sont versées dans la convention avec le Centre de Suivi écologique (CSE).

2. Objectifs de la prestation de service

L'objectif global de la mission est l'instauration d'un dialogue social inclusif entre les acteurs locaux et toutes les parties prenantes permettant d'une part de s'accorder sur le choix des sites devant abriter les infrastructures, le choix de leurs caractéristiques et leurs modes d'utilisation et de gestion et, d'autre part, de veiller à l'application des mesures de sauvegarde pour les cas d'acquisition de foncier. Elle devra permettre pour chaque infrastructure à réaliser d'asseoir sur le plan social, une bonne appropriation par les bénéficiaires et l'obtention d'une base consensuelle de sécurisation et de gestion durable des investissements.

D'un point de vue spécifique la mission devra permettre de :

- Mobiliser, informer et sensibiliser les parties prenantes comme identifiées dans le PMPP en vue d'avoir leur engagement et leur participation ;
- Consulter et impliquer l'ensemble des acteurs sur le processus de réalisation des accords sociaux autour des infrastructures aux différents niveaux local, communal et administratif pour les sécuriser ;
- Elaborer, en collaboration avec le spécialiste en sauvegarde sociale de l'Unité de coordination du PRAPS-2-SN (UCP), les dossiers de cession volontaire des terres dans le respect des exigences de la NES 5, en cas de nécessité d'acquisition des terres éligibles à la donation volontaire ;

- Elaborer les accords sociaux d'utilisation et de gestion des aménagements et accompagner les parties prenantes à leur mise en œuvre.

3. Consistance de la mission et mandat des prestataires

Les localités devant abriter les infrastructures hydrauliques et les infrastructures marchandes ont été identifiées en partant de l'existant (études cartographiques réalisées par le CIRAD) et les besoins exprimés par les acteurs à l'occasion des ateliers régionaux de lancement du Projet au mois de mars. Elles sont les suivantes :

Pour les forages pastoraux et MFT :

#	Type d'Infrastructure	Statut	Localité	Commune	Département
1	Forage	Nouveau	Loumbol Thilly	Gamadji saré	Podor
2			Pétel Sowonabé	Gamadji saré	Podor
3			Souyléne	Bokhol	Dagana
4			Niassanté	Mbane	Dagana
5			Nawel Bisnabé	Kamb	Linguère
6			Namary	Ndendory	Kanel
7			Loumbol Sara	Ndendory	Kanel
8			Fété kodioly	Aouré	Kanel
9			Loumbol Amar	Ogo	Matam
10			Asré Guéda	Oudalaye	Ranérou
11		Réhabilitation	Mbar Toubab	Syer	Louga
12			Barkédji	Barkédji	Linguère
13			Lour Escalé	Lour Escalé	Koungheul
14			Sinthiou Thiakhate	Payar	Koumpentoum
15			Boundou Mbabba	Vélingara	Ranérou
16	Mini forage (MFT)	Réhabilitation	Samba Niamé	Gabou	Bakel
17			Samba Yidé	Gabou	Bakel
18			Mayel Hamath	Gabou	Bakel
19			Diékhoulane	Moudéry	Bakel
20	Mare ou MFT	Nouveau	à déterminer	-	-

Pour les marchés à bétail et aires d'abattage :

#	Type d'Infrastructure	Statut	Localité	Commune	Département
1	Aire d'abattage	Nouveau	Koumpentoum	Koumpentoum	Koumpentoum
2			Missirah	Missirah	Koungheul
3			Richard Toll	Richard Toll	Dagana
4			Dagana	Dagana	Dagana
5			Ross Béthio	Ross Béthio	Dagana
6			Keur Momar Sarr	Keur Momar Sarr	Louga
7			Linguère	Linguère	Linguère
8			Vélingara Ferlo	Vélingara Ferlo	Ranérou
9	Marché à bétails	Nouveau	Keur Momar Sarr	Keur Momar Sarr	Louga
10			Vélingara Ferlo	Vélingara Ferlo	Ranérou
11		Réhabilitation	Payar	Payar	Koumpentoum
12			Bondji	Bondji	Bakel

L'identification des unités de transformation de lait et de cuirs à construire et peaux sortira du diagnostic et de l'étude sur les opportunités d'innovation sur les chaînes de valeurs prévus au courant de l'année.

4. Les tâches

L'étape suivante pour chaque infrastructure est la pré-identification des sites suivants leur spécificités techniques (possibilités de raccordements eau électricité, proximités des voies, etc.) et les aspects environnementaux et sociaux. Elle est effectuée en rapport avec les collectivités locales, les services techniques et les bénéficiaires.

Dès la signature du contrat, l'OIS entamera sa mission après cette étape d'identification et de screening environnemental et social des sites pour chaque infrastructure par la tenue de réunions d'information et de sensibilisation de toutes les parties prenantes sur les types d'infrastructures prévues, les potentiels risques et impacts aussi bien environnementaux que sociaux et l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes. Il procédera pour chaque site retenu à l'identification des propriétaires fonciers et des usagers légaux, coutumiers ou illégaux, permanents ou temporaires, conformément au Cadre de Politique de Réinstallation du Projet. Il entamera avec ces derniers les discussions et négociation pour des accords de principe sur les cessions volontaires avec constitution d'un dossier complet sur les accords sociaux de principe. Le donateur de terre devant être bénéficiaire direct du projet et que la superficie impactée soit inférieure à 10% de son assiette foncière totale.

Ensuite ou parallèlement, l'OIS entame les discussions avec les bénéficiaires potentiels de l'infrastructure marchande (professionnels) pour vérifier leur accord sur le choix du site et son adéquation avec les activités qui doivent s'y développer ainsi que leur attente en termes de dimensions et de caractéristiques techniques et équipements nécessaires à l'infrastructure. Ces négociations d'accords sociaux avec les bénéficiaires seront étendues aux collectivités locales et autres services techniques pour définir le schéma de gestion qui sera mis en place. Ce schéma devra être basé sur la concession de la gestion aux professionnels directement impliqués au fonctionnement de l'infrastructure comme effectué à la première phase du Projet. Ces accords sociaux avec les bénéficiaires feront également l'objet d'un dossier complet à constituer par l'OIS pour chaque infrastructure (PV de réunions, feuilles de présence, etc.).

Après les accords sociaux de principes sur les cessions de terres qui sont fondamentaux et indispensables à la poursuite du processus pour chaque infrastructure, l'OIS accompagnera la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) à travers ses Divisions Régionales de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC) et en présence des experts sauvegardes de l'UCP pour réaliser le screening environnemental et social afin de classer l'infrastructure au plan environnemental et social et dérouler le questionnaire d'éligibilité à la cession volontaire de terres le cas échéant. L'OIS sera chargé de constituer le dossier complet de cession volontaire de terre en collaboration avec le spécialiste en sauvegarde sociale de l'UCP pour une validation par la Banque mondiale. En cas de cession involontaire, le dossier complet correspondant sera transmis à l'UCP pour une demande de changement de site ou le recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un plan de réinstallation ou d'un plan de restauration des moyens de subsistance.

En fin de processus, l'OIS est chargé de restituer au Projet toute la documentation d'ingénierie sociale pour chaque infrastructure (feuilles de présence des rencontres, délibérations, attestations de donation, PV accords sociaux, fiches de plaintes...), ainsi que la diffusion des accords établis à tous les niveaux (local, communal, départemental) à travers des affiches, médias locaux etc.

L'OIS poursuivra sa mission pour accompagner la mise en œuvre de ces accords sociaux avec les bénéficiaires de l'infrastructure notamment pendant la phase d'études techniques. Pendant cette phase, il veillera au respect des accords sur les caractéristiques de l'infrastructure par le bureau

d'études dès la conception des esquisses de plan d'avant-projet. Il organisera des séances de restitution et de validation des plans APS et APD avec les bénéficiaires en présence des collectivités territoriales et veillera à la prise en compte des observations pertinentes de ces derniers.

L'OIS profitera également de cette phase d'études pour accompagner la mise en place du schéma de gestion objet d'accords entre les bénéficiaires et la collectivité. Ainsi, il est chargé d'accompagner la mise en place et/ou la formalisation de l'organe de gestion ou comité de gestion (COGES) de l'infrastructure (avec un statut de GIE) partant de l'existant. Il procédera ensuite à une analyse financière sommaire de l'infrastructure afin de proposer une tarification adéquate des services rendus et déduire des montants raisonnables (pourcentages) de la redevance à payer à la mairie. Sur ces bases il accompagnera les négociations entre le COGES et la mairie et rédigera les conventions de concession et les cahiers des charges. Il est très souhaitable pour chaque infrastructure, que le COGES soit mis en place, formalisé et les conventions de concessions avec la maire soient préparées et signées avant le démarrage des travaux, afin qu'ils participent à la surveillance des entreprises.

5. Profil du prestataire

Il est prévu le recrutement de deux opérateurs pour conduire les activités d'ingénierie sociale prévues autour des infrastructures marchandes et pastorales. Chaque opérateur doit avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans en tant que structure facilitatrice et justifier d'une expérience en matière d'appui, accompagnement et renforcement des capacités des communautés bénéficiaires des projets d'infrastructures et disposer des ressources humaines nécessaires à la réalisation de cette mission. Il s'agit entre autres des profils suivants :

- ☞ un expert social chef de mission ;
- ☞ un expert juriste foncier ;
- ☞ un expert en gestion des ressources naturelles ou environnementaliste ;
- ☞ un économiste, agroéconomiste ou socio-économiste ;
- ☞ Et tout autre profil jugé pertinent pour cette activité.

a) Un Expert social, chef de mission

- ☞ Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 en sociologie, anthropologie, économie, environnement, socio-économie, etc. ;
- ☞ Avoir une expérience générale de 15 ans en matière de consultations publiques, y compris en matière de mécanismes de redressement des griefs et la divulgation de l'information ;
- ☞ Avoir une expérience similaire en matière de réalisation d'activités d'ingénierie sociale en tant que chef de mission ;
- ☞ Avoir une connaissance du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (en particulier les NES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 10) ;
- ☞ Avoir une connaissance des politiques, lois et règlements du pays pertinents en matière de gestion foncière, environnementale, sociale et du travail y compris les procédures d'acquisition de terres et de réinstallation involontaire.

b) Un Expert juriste foncier

- ☞ Avoir un diplôme universitaire (Bac+5), droit, sciences sociales ou tout autre diplôme jugé équivalent dans le domaine du droit foncier ;

- ☞ Avoir une expérience générale de 8 ans dans le domaine de la gestion foncière domaniale, cadastrale et d'aménagement du territoire ;
- ☞ Avoir une expérience similaire dans la conduite des opérations de la constitution des droits fonciers et dans les techniques de concertation entre acteurs du foncier en milieu pastoral ;
- ☞ Avoir une connaissance du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (en particulier les NES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 10).

c) Un Environnementaliste, expert en Gestion des ressources naturelles

- ☞ Avoir un diplôme universitaire (Bac+5) en environnement ou discipline similaire ;
- ☞ Avoir une expérience générale de 8 ans en matière de gestion des ressources naturelles, de sauvegarde environnementale et sociale ;
- ☞ Avoir une expérience similaire en rapport aux problématiques pastorales au Sahel et au Sénégal en particulier ;
- ☞ Avoir une connaissance du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (en particulier les NES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 10).

d) Un économiste

- ☞ Avoir un diplôme universitaire (Bac+5) en économie, socio-économie ou agroéconomie ;
- ☞ Avoir une expérience générale ≥ 8 ans avec une bonne connaissance en analyse financière ;
- ☞ Avoir une expérience similaire en termes de mise en place et d'accompagnement de schémas de gestion d'infrastructures ;
- ☞ Avoir une connaissance du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (en particulier les NES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 10) ;

5. Délai d'exécution

Chaque opérateur devra démarrer les prestations au plus tard une semaine après la signature du contrat. La durée de la mission est estimée pour une période d'une durée ne devant pas excéder six (06) mois, soit 180 jours. Le tableau suivant donne un récapitulatif des activités à réaliser, les experts à mobiliser et la durée en nombre de jours.

Phases	Activité	Expert à mobiliser	Durée (jour)
Avant études techniques	Mobilisation, information et sensibilisation des parties prenantes (Consultations pour accords de principes)	Expert social + Expert GRN	15
	Appui à la réalisation du Screening env et soc. pour la validation de sites	Expert social Expert GRN	15
	Consultation et négociation avec les parties prenantes sur les accords de cession de terres volontaire ou PAR	Expert social + Expert juriste foncier + Expert GRN	30
	Documentation des accords de cession de terres	Expert social	10

Pendant études techniques	Consultation et négociation des accords d'utilisation et de gestion des infrastructures	Expert social + Expert juriste foncier + Economiste	30
	Documentation des accords d'utilisation et de gestion des infrastructures : formalisation et conventions	Expert social + Expert juriste foncier + Economiste	20
	Restitutions, validations et publication des accords sociaux établis	Expert social + Expert GRN + Economiste	20
Pendant les travaux	Installation, Formation et accompagnement des COGES Et rédaction du rapport final	Expert social + Expert GRN + Economiste	40
TOTAL			180

6. Livrables

Durant la mission l'OIS transmettra à l'UCP ces différents livrables au fur et à mesure de leur réalisation

- Rapport d'orientation méthodologique (ROM) en début de mission, soit **10 jours** après la signature du contrat ;
- Procès-verbaux des rencontres d'information, de sensibilisation et de consultation des parties prenantes sur les accords sociaux ;
- Documents justificatifs de l'acquisition du foncier devant abriter chaque infrastructure (délibération communale, attestation de donation volontaire d'un particulier) ;
- Procès-verbaux de négociation sur le schéma de gestion des infrastructures et de mise en place des COGES
- Rapport provisoire sur l'ensemble des activités d'ingénierie sociale après la restitution et la validation des PV (au niveau local, communal et administratif) des accords établis avec les parties prenantes ;
- Fournir un rapport final sur l'ensemble des activités d'ingénierie sociale après prise en compte des commentaires et observations du PRAPS 2.